



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 février 2021

Marlène Schiappa renforce la lutte contre les dérives sectaires

140 000 personnes touchées par les dérives sectaires dont 90 000 enfants et de nouveaux phénomènes inquiétants. Face à la recrudescence de dérives sectaires, la ministre déléguée auprès du ministre de l'intérieur chargée de la Citoyenneté, a confié le 12 octobre dernier une mission sur les nouvelles tendances, à l'aune de la crise sanitaire.

Marlène SCHIAPPA renforce la protection des personnes vulnérables en mobilisant l'ensemble des forces contre les violences et l'emprise sectaire :

- Une magistrate est nommée à la tête de la Miviludes, auprès du SG-CIPDR : Hanène Romdhane, magistrate qui dispose d'une excellente connaissance du terrain.
- Un conseil d'orientation de la Miviludes, composé des représentants des ministères, d'experts, de parlementaires et d'associations sera installé prochainement auprès de la ministre : Georges Fenech, la psychiatre Marie-France Hirigoyen, le sociologue Gérald Bronner, la philosophe Cynthia Fleury, Joséphine CESBRON de l'UNADFI, ...
- Une circulaire de mobilisation est adressée aux préfets afin de
 1. Sensibiliser et former leurs personnels via les ressources nationales ou associations locales ;
 2. Mobiliser les instances locales de pilotage des politiques de sécurité autour de la lutte contre les dérives sectaires (*états-majors de sécurité, CLIR, groupe de travail dérives sectaires du conseil départemental de prévention de la délinquance*)
 3. Systématiser les signalements aux autorités judiciaires (article 40)

Veillez trouver, ci-joint, l'état des lieux du rapport sur les nouvelles tendances des dérives sectaires (ainsi qu'une synthèse) réalisé à la demande de Marlène Schiappa, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, en charge de la Citoyenneté par la direction générale de la police nationale



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

(DGPN), la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN) et le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR).